

4.2 Objectifs du projet

Création d'une surface agricole: prairie permanente

Objectif de la mise en prairie : mixte pâture et fauche.

Cette mise en prairie a pour objectif de viser à l'autonomie fourragère du cheptel bovin tout en augmentant la SAU à proximité du siège de l'exploitation. Ce projet de défrichement pour mise en prairies s'insère dans un objectif d'augmentation de la rentabilité de l'atelier bovin en faisant diminuer les charges liées notamment aux déplacements permettant ainsi la diminution de la consommation de carburant et limitant l'usure du matériel au sein de l'exploitation agricole.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le défrichement sera réalisé par abattage des arbres et débardage en bordure de route pour les arbres commercialisables.

Un arrachage et un rassemblement des souches et des rémanents d'exploitation sera réalisé suite à l'exploitation forestière.

Lors de cette phase le pétitionnaire s'assurera dans la mesure du possible que le prestataire en charge du défrichement prendra l'ensemble des dispositions afin d'éviter des dégradations environnementales notables et notamment des fuites d'hydrocarbure dans le milieu (présence de kit antipollution ou autre moyen limitant d'éventuelles fuites).

Il optimisera également les déplacements des engins entre les différents îlots et au sein de chacun des îlots objets de la demande de manière à éviter au maximum les nuisances surtout au niveau du sol.

Les travaux seront préférentiellement réalisés en périodes sèches vraisemblablement au printemps ou en été en fonction des disponibilités de l'entreprise prestataire.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Suite au défrichement une prairie sera mise en place sur l'ensemble des îlots objets de la demande . Ces prairies seront fauchées annuellement et/ou pâturées par des bovins.

Période potentielle d'intervention pour la mise en place de la prairie : mars 2019

Technique de mise en place de la prairie : fumure organique, labour, émiettage, semis de la prairie.

Période potentielle d'intervention pour l'exploitation de la prairie : septembre 2019, 1ère coupe en enrubannage.

Technique d'exploitation de la prairie : fauchage, fanage, rassemblement, pressage, enrubannage et évacuation des bottes

Périodes potentielles d'intervention pour l'exploitation de la prairie renouvelable annuellement à partir de 2020 : 1ère coupe en récolte sèche au mois de juin puis pâturage tournant de juillet à novembre.

Technique d'exploitation de la prairie : fauchage, fanage, rassemblement, pressage, évacuation des bottes. Mise à l'herbe des bovins sur les prairies suite à la repousse de l'herbe et rotation en fonction de la pousse de l'herbe et du chargement.

Les sols seront enrichis par des amendements organiques issus de l'exploitation agricole essentiellement de type fumier pailleux.

- Un 1er apport de fumier pailleux sera réalisé préalablement à la mise en prairie en 2019.
- Un apport sera ensuite réalisé annuellement à partir de 2020, en février ou en mars en fonction des précipitations et de la portance du sol.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande de défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
SUPERFICIE A DEFRICHER	10,0909 hectares

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

SALIGNAC EYVIGUES :

- Les Estangs
- Cacavon
- Le bois de l'ange

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 1° 36' 64 "46 Lat. 44° 9' 24 "90

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

SALIGNAC EYVIGUES

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet se situe pour partie dans la ZNIEFF type 2 : Secteur forestier de Borreze Identifiant national : 72 0008196 N° régional: 2622 0000 Superficie 7321 hectares</p> <p>La surface du projet comprise dans cette zone est de 10,0909 hectares</p>
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se trouve inclus en totalité dans la ZNIEFF de type II n°720008196 «Secteur forestier de Borrèze ». Cette zone s'étend sur 7 321 ha et 6 communes, dont celle de Salignac Eyvigues. Les terrains concernés par la demande de défrichement sont couverts pour l'essentiel par des boisements composés de chênaie pubescente et très ponctuellement par de la chênaie charmaies. La végétation concernée appartient globalement à la série du chêne pubescent qui ne présentent qu'une faible valeur patrimoniale. La surface défrichée restera très faible au regard de la très grande surface boisée de la commune et de la ZNIEFF.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Transformation d'un espace forestier en espace agricole
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Des nuisances sonores pourront être engendrées lors de la phases de travaux par les engins en charge du défrichage (pelle hydraulique et bull) à raison d'environ 2 à 3 jours par hectare défriché. Les engins utilisés offrent des grandeurs de niveau sonore à 30 m de distance, inférieures à 55 dB : la nuisance sonore sera donc limitée aux abords immédiats des zones objet du défrichage. La gêne restera globalement occasionnelle et très limitée.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Des vibrations superficielles pourront être engendrées lors de la phases de travaux par les engins en charge du défrichage (pelle hydraulique et bull) à raison d'environ 2 à 3 jours par hectare défriché. En dehors des vibrations émises lors de la phase de défrichage par les engins (pelle hydraulique équipé de godet et bulldozer) et l'exploitation annuelle de la prairie pour les amendements, l'entretien éventuel (herse) et la fauche par les engins agricoles, il n'y aura aucune autre source de vibration.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le défrichage engendrera la production de souches et de rémanents (branches) qui seront rassemblés lors de la phase de travaux.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consommation d'espaces forestier au profit de la surface agricole utile

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le département de la Dordogne est relativement boisé (418 000 hectares soit environ la moitié de la surface départementale).

Le projet de défrichement bien qu'inclus en totalité dans la ZNIEFF du secteur forestier de Borrèze d'une surface totale 7 321 hectares est d'une surface relativement faible de 10,0909 hectares soit 0,1378 % de la surface totale de la ZNIEFF.

La surface totale défrichée est donc relativement faible comparée aux surfaces boisées environnantes. La création de prairies, essentiellement constituées par l'agrandissement de prairies existantes, contribue dans cette zone au maintien de milieux ouverts. Ces zones favorisent l'alternance entre espaces boisés et espaces agricoles tout en confortant une activité économique locale et non délocalisable. De plus, les zones objets du défrichement sont relativement communes dans ce secteur et ne représentent que peu d'intérêt au niveau faunistique et floristique. Il n'y aura donc pas d'impacts potentiellement négatifs notables sur le milieu quant à la surface forestière qui sera transformée en prairie.

De nombreuses surfaces incluses dans la ZNIEFF sont déjà exploitées en prairies et en terres agricoles par le pétitionnaire. Ce projet de défrichement pour une mise en prairie permettra également une diminution notable des apports d'effluents par hectare sur les zones actuellement cultivées dans la ZNIEFF et plus globalement sur la SAU de l'exploitation.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet de défrichement, d'une superficie non contiguë de 10.0909 ha a pour objectif la création de prairies.

Ce projet a un impact relativement faible au niveau environnemental et paysager.

Il permet la mise en production agricole de surfaces actuellement boisées.

Ce projet est en continuité de zones agricoles actuellement cultivées en prairie.

Ce projet ne doit pas faire l'objet d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

SALIGNAC EYVIGUES

le.

28/02/2018

Signature

